



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Isère  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN

**MAIRIE de FLACHERES**  
**1 Rue du Village**  
**38690 FLACHERES**

**PROCES VERBAL**  
**Conseil Municipal du 08/09/2022 – 20 heures**

Date de la convocation : 02 septembre 2022  
Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 9  
Procurations : 0  
Publication de la liste des délibérations : 15 septembre 2022

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**Présents** : Cyrille MADINIER, Hervé BUTTIN, Florence MADINIER, Pierre DUMOLLARD, Gilles TOUNY, Odile DE BENEDITTIS, David GARNIER, Yann ROUX, Frédéric HAEFTLEN.

**Absents - excusés** : Thomas NADALES, Thierry DUBUS, Noël RAVOUX, Amandine ROUX, Réginald CARON, Pascal BIESSY.

**Secrétaire de séance** : Pierre DUMOLLARD.

**Ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 juillet 2022.
- Désignation d'un secrétaire de séance.
- DIA : droit de préemption urbain.
- Services périscolaires : modification du règlement.
- Comptes rendus des commissions communales et intercommunales.
- Questions diverses.

**1- Approbation du dernier conseil municipal : Unanimité**

**2- Secrétaire de Séance : Pierre Dumollard**

**3- DIA : Droit de Préemption Urbain :**

- a. Intention d'aliéner : Terrain de Madame Prudhomme Jacqueline situé Route du Pillon. Unanimité contre le droit de préemption.
- b. Route de Florencin : Unanimité contre le droit de préemption.
- c. Parcelle de terrain non viabilisée route de Champier (quartier Perrin) : Unanimité contre le droit de préemption.

**4- Service Périscolaire : Modification du règlement :**

- a. Tarif de garderie : 2 élèves soumis un PAI pour cause de Diabète + un autre à cause d'une allergie. Ils apportent donc un panier repas et sont donc présents sur le temps. Ils bénéficient tout de même d'un temps d'accueil et de garderie. Il est donc

nécessaire de mettre à jour le règlement afin de pouvoir appliquer un tarif de garderie à ces cas spécifiques.

- b. Sur le Logiciel Noé il sera indiqué une nouvelle activité intitulé « Panier Repas »
- c. Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur l'application de cette nouvelle tarification. Celle-ci est votée à l'unanimité. Il est décidé de également à l'unanimité de l'application d'une tarification de 1,50 € par jour de présence à midi (avec panier repas fourni par les parents).

#### 5- Commissions communales :

- a. Scolaire : Rentrée des classes avec 41 élèves. Une formation est proposée pour certains agents afin qu'ils se perfectionnent (secourisme, etc.)
- b. Sandrine ne pourra plus remplacer Eliane sur la garderie du soir en cas d'absence.
- c. CCAS : Un article sera publié sur le Dauphiné afin de faire la promotion de l'activité de la gymnastique. Les après-midis intergénérationnels ont repris et les anciens étaient très nombreux. Ces ateliers devraient se dérouler une fois tous les 15 jours.
- d. Devis :
  - Taillage des deux platanes de l'école : 592 € HT – Rival – Unanimité
  - Attestation de sécurité Bâtiment- Apave : 1 380 € TTC – Unanimité
  - Achat remorque – Simple essieu : 1 770 € HT – Unanimité
- e. Divers :
  - Lecture par plaques mise en place prochainement pour les poubelles.
  - Généalogiste : A effectué des recherches de familles possédant un terrain destiné à la mise en place d'un arrêt de bus.
  - Fête du village : 17 Septembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21 h 40.

Le Maire  
Cyrille MADINIER

A black ink signature of Cyrille Madinier, consisting of a large, stylized 'C' and 'M' intertwined.

Le secrétaire de séance  
Pierre DUMOLLARD

A blue ink signature of Pierre Dumollard, featuring a complex, overlapping scribble of lines.